



Il est impératif de discerner le télétravail imposé en période de crise sanitaire du télétravail choisi en période normale dans le cadre de l'équilibre vie privée / vie professionnelle et qualité de vie au travail.

Durant cette période sanitaire, **CFE-CGC FERROVIAIRE** a toujours milité pour privilégier le travail en distanciel tout en demandant à l'employeur de faire preuve de discernement et d'être vigilant sur les risques psychosociaux.

**En période normale, CFE-CGC FERROVIAIRE est favorable au télétravail choisi, mais s'oppose au télétravail imposé.**



**VOUS TROUVEREZ UNE ANALYSE DÉTAILLÉE SUR LE TÉLÉTRAVAIL, LE CONTRAT DE TRAVAIL ET L'AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DANS LA PROCHAINE COMMUNICATION DIVA CFE-CGC FERROVIAIRE.**



**La valeur des idées doit se retrouver dans le partage et l'adhésion des agents de maîtrise et des cadres.**

